

Question de M. André Frédéric à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile, sur le financement 2011 du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés

André Frédéric (PS): Monsieur le président, je souhaitais interroger la ministre de l'Emploi pour lui faire savoir que le secteur qui oeuvre dans nos quartiers pour plus de cohésion sociale et pour l'interculturalité est inquiet car il n'a aucune nouvelle des montants annoncés au titre de subventions annuelles. Et c'est le cas chaque année. Vous allez peut-être me dire que 2011 est un peu particulier mais c'était déjà le cas les années précédentes. Cela concerne des milliers de personnes sur le terrain et un nombre important de travailleurs.

Pourtant, le gouvernement s'était mis d'accord pour que ce fonds soit financé, et en 2010, et en 2011. On connaissait d'ailleurs l'origine des fonds puisqu'il s'agissait très précisément de 5 millions d'euros provenant de la Loterie Nationale et de 3 millions d'euros provenant du budget de la ministre de l'Emploi.

Mes questions sont donc simples. Qu'en est-il du financement FIPI pour l'année 2011 et quand la ministre de l'Emploi compte-t-elle réunir le comité de gestion chargé de lancer les appels à projets ?

Stefaan De Clerck, ministre: Monsieur le président, monsieur Frédéric, j'ai l'honneur de vous lire la réponse de notre collègue qui est malheureusement absente pour raisons familiales.

Votre question n'ayant pas d'objet précis, vous me permettrez d'en profiter pour vous rappeler la procédure suivie pour l'obtention d'un subside dans le cadre du Fonds d'impulsion. Le comité de gestion composé des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements régionaux et communautaires lance un appel à projets qui est publié au Moniteur belge. Ensuite, les associations rentrent leurs demandes de subsides auprès du Centre pour l'égalité des chances qui assure le secrétariat et prend la décision d'orienter les demandes vers le niveau de pouvoir compétent. Pour les projets relevant du fédéral, ce sont les membres du gouvernement fédéral qui siègent au comité de gestion qui se prononcent sur l'octroi ou non des subsides demandés. Pour les projets relevant des compétences régionales ou communautaires, ce sont les gouvernements régionaux ou communautaires qui prennent les décisions d'octroi. Le Centre collecte ensuite les décisions du fédéral et des entités fédérées et les soumet pour confirmation au comité de gestion qui avalise l'ensemble des décisions. Les décisions sont ensuite notifiées par le Centre et la procédure de libération des fonds est alors entamée. Cela étant précisé, je n'ignore cependant pas que votre question d'actualité se fonde sur un article paru dans la presse locale qui relayait des craintes de disparition de subsides en 2011. À cet égard, je tiens à dire que les associations mentionnées dans cet article ne relèvent pas du niveau fédéral pour l'octroi des subsides, mais bien du niveau régional ou communautaire. En outre, suite à la décision du Conseil des ministres du 19 octobre 2009, le financement est constitué, d'une part, par une dotation provenant de la Loterie Nationale à concurrence de 5 millions d'euros et, d'autre part, par une dotation du SPF Emploi à concurrence 3 millions d'euros. Ce financement est garanti conformément à cette décision pour 2010 et 2011. En ce qui concerne la dotation de 3 millions d'euros en provenance du SPF Emploi, je confirme que ce montant est bien inscrit dans le programme budgétaire ad hoc pour 2011. En revanche, je suis en attente de la libération de la dotation de 5 millions d'euros en provenance de la Loterie Nationale pour laquelle, comme vous le savez, je ne suis pas compétente. Mon intention est bien de demander que le comité de gestion se réunisse pour lancer l'appel à projets 2011. Mais vous comprendrez qu'il

est nécessaire que le Fonds d'impulsion puisse au préalable disposer de la garantie financière de la libération de dotation de la Loterie, faute de quoi l'appel à projets ne pourra avoir lieu. Cher collègue, je vous remercie, en tout cas, de m'avoir donné l'occasion de mettre fin à un malentendu.

André Frédéric (PS): Monsieur le président, je souhaite remercier le ministre de la Justice pour la réponse dont il vient de nous donner lecture. Cela dit, j'ai eu quelques craintes au départ puisque l'on m'avait signifié que ma question n'avait pas d'objet précis. J'aurais pu comprendre cette remarque de la part du ministre de la Justice s'il n'avait pas écouté ma question. Mais, normalement, la ministre chargée de l'Emploi aurait dû savoir que ma question portait effectivement sur un objet précis. Toujours est-il que la situation s'est clarifiée au fil de la réponse puisque, si j'ai bien compris -monsieur le président, je regrette le bruit important dans cet hémicycle - on garantit à l'ensemble du secteur, sur la base des projets qui seront introduits et évalués, un financement en 2011. Reste à attendre la confirmation de l'intervention de la Loterie Nationale. Le malentendu étant levé, je transmettrai les informations sur le terrain. Nous verrons ce que cela donnera concrètement dans les mois à venir.

L'incident est clos.